



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 juin 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 juin 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 juillet 2003

**Opération de Renouvellement Urbain : Convention entre la Caisse
des Dépôts et Consignations et la Ville de Niort : Cofinancement du
poste de Chef de Projet**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

*Adjoint*s :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Jeanine BIMES.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Yannick TARDY donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL
Madame BILLY ayant quitté la séance sans avoir désigné de mandataire, est excusée pour cette délibération ainsi que Monsieur LAMARQUE qui lui avait donné pouvoir.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2003

DELIBERATION D20030274

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La Caisse des Dépôts et Consignations accompagne depuis plusieurs années la Ville de Niort dans ses missions ou actions opérationnelles de renouvellement urbain.

Le protocole de coopération signé le 16 août 2000 entre la Ville de Niort, la Communauté d'Agglomération de Niort et la Caisse des Dépôts et Consignations prévoit la mise en œuvre de missions et d'actions visant à :

- favoriser la recomposition urbaine sociale à l'échelle de la ville et de l'agglomération ;
- soutenir la politique locale de l'habitat ;
- définir les axes d'un développement économique cohérent dans l'objectif de diversité des fonctions.

Ce protocole prévoit la mise en place d'un chef de projet renouvellement urbain pour la conduite de l'ensemble des actions de restructuration urbaine et sociale.

Les cosignataires ont souhaité la prolongation pour une durée de 3 ans à compter de 2003 de la mission du chef de projet « Renouvellement Urbain » et ce, tel que figurant dans la délibération en date du 28 mars 2003.

Pour des raisons inhérentes aux modalités d'application de la convention conclue entre l'Etat et la CDC, cette durée serait ramenée à un an.

De ce fait, la convention ci-jointe a pour objet de déterminer les modalités de financement du poste de chef de projet « Renouvellement Urbain » sur l'ORU de NIORT et les modalités de versement de la participation de la CDC pour l'année 2003.

Elle précise notamment les missions exercées par le Chef de Projet ORU et la participation financière correspondante de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- signer la convention ci-jointe,
- procéder à la demande de versement de ladite participation.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN